

La classification des terres publiques, telle qu'autorisée par la loi passée durant la dernière session de la législature, contribuera beaucoup à diminuer les dangers du feu, si elle est fidèlement et énergiquement appliquée. Sous le régime de cette loi, la colonisation sera concentrée, ce qui rendra beaucoup plus facile la protection de la forêt contre les feux de défrichements. Avec un bon personnel de garde-feu actifs et intelligents, le danger sera réduit à ses plus simples proportions et il est raisonnable d'espérer que cette législation produira les résultats les plus désirables, si l'influence politique n'intervient pas pour faire échec à l'accomplissement de cette importante réforme. Cette loi, si elle est appliquée avec équité et avec rigueur, donnera aussi le coup de grâce à la néfaste engeance des spéculateurs sur les terrains et des pirates de bois, engeance qui constitue l'un des plus grands dangers pour nos forêts.

La protection de la forêt contre les feux allumés par les Sauvages est la partie la plus difficile du problème. Les Sauvages sont sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral, qui devrait être induit à prendre les moyens nécessaires pour les empêcher de causer, chaque année, dans les forêts de la partie nord-est de la province, des dommages qui se comptent déjà par millions de piastres. Dans le cas où les autorités fédérales manqueraient à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de ces forêts, le gouvernement provincial en arrivera peut-être à la détermination d'appliquer aux Sauvages la partie de la loi qui défend à n'importe qui de pénétrer dans la forêt sans un permis à cette fin, durant la saison de sécheresse. Et si ce dispositif n'existe pas dans nos lois, il faut l'y introduire. Quant à l'initiative qui devrait être prise de ce chef par le gouvernement fédéral, la collaboration de l'Association Forestière du Canada pourrait faire beaucoup pour l'obtenir, et j'espère que notre province aura le bénéfice de cette collaboration.

FACILITÉS POUR LA SORTIE DU BOIS

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la province de Québec pour voir qu'elle est traversée en tous sens par des rivières procurant des facilités exceptionnelles pour sortir le bois de la forêt au moyen de la flottaison. Les principales artères de ce magnifique système fluvial sont le St-Laurent, le fleuve Hamilton, l'Eastmain, le Rupert et le Nottaway.